



P.A. - PRÉFECTURE - A.R.

28 JUIN 2012

SERVICE

Communauté de Communes du
Canton de Lembeye en Vic-Bilh
Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 21 juin 2012 à 21 H 00 à LEMBEYE

Nombre de délégués :

En exercice : 70

Présents : 37

Votants : 37

Contre : 0.....

Abstention : 0

Date de convocation : 13 JUIN 2012

PRESENTS : MM. MILHOMIS Alain, CANTOUNET Michel, MONPLAISIR Hubert, TRUCO Jean-Philippe, MAURY Jean-Claude, DUBERTRAND François, TORTIGUE Jean, GAYE Robert, PRUGUE Martine, SANSOT Raymond, LOSTE-BERDOT Patrick, SALABERT Alain, LAMAZERE Georges, VIGNAUD Arnaud, MONDAT Thierry, BOINOT Elisabeth, ROUTIS Francis, DESSERE Jean-Michel, ARGEL Bernard, SUBRA Jean-Claude, ETCHEBEST Paulette, ETCHEBEST Jean, CADET Marie-France, POURTAU Patrick, NEUVILLE Marie-Françoise, MARIE Jacky, CAPDEVIELLE Eliane, CAZENAVE Andrée, CARPENTIER-CHAMPROUX Annick, CERVERA Mireille, ARMAU Pierre, GUIRAUD Jean Luc, CASTETS Philippe, LAHONDA Marie Claude, BAUD René, CHANTRE Michel, BROUSTE Nicole.

ABSENTS EXCUSES : MM. BAZET Marc, DEVECIS Laurent, DANIEL Christian, REISCH Sonia, MARTINS José, LOUSTAU Aline, SIRVEN Nicole, COUSTAU-GUILHOU Paul, TAURUS Pierre, MERCIER Emmanuel, LOUSTAU-THEN Jean-Michel, MERVANT Christian, LEGRAND-FERRONNIERE Xavier, JEAGLE Jean-Marie, OULIE Nadine, BRIERE Arnaud, DEVIER Marie-Claude, VASSALO Georges, VASSALO Anne-Marie, SILENCIEUX Patrick, PEILHET Pierre, LABAT Christian, LARQUE Johan, PEYROU Robert, CERISERE Frédéric, GAIRIN Marc, ARNALOT Olivier, PEHAU Jean-Luc, HERAN Jean-Robert, MURILLO Charles, CLOUTE Thierry, BECHACQ Jean-Paul, JUNCA Serge, HUGUES Gabriel, LARBIOUZE Bernard, VOLAT Jean-Louis, LOUSTAU-THEN Paule, LARQUE Danielle,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GAYE Robert.

OBJET : dépôt de la marque Doléris

Le Président rappelle que dans le cadre du développement du projet d'abattoir/atelier collectif, de la convention de partenariat signée avec la Cave Coopérative de Crouseilles ainsi que du projet de Zone Artisanale, le nom « Doléris » est un élément central de la stratégie du projet. Il convient donc de protéger ce nom auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) afin de consolider cette stratégie.

Par ailleurs, la Cave Coopérative de Crouseilles ainsi que la SAS « Doléris – Les Producteurs » sont favorables au fait que le dépôt soit fait par la seule Communauté de Communes. En effet, seule la Communauté de Communes peut être légitime pour fixer durablement la marque sur le territoire. Ainsi se pose-t-elle en chef de file pour la promotion des produits fermiers du territoire.

Pour déposer cette marque, il convient d'identifier les "classes" dans lesquelles la protection fera effet. Il vous est proposé de retenir les classes suivantes :

Pour les produits :

- Classe 29 (viande, poisson, volaille et gibier; fruits et légumes conservé, congelés, séchés et cuits ; charcuterie),
- Classe 30 (préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie ; miel, sirop de mélasse ; sel, moutarde ; vinaigres, sauces)
- Classe 31 (produits agricoles, horticoles et forestiers ni préparés ni transformés ; fruits et légumes frais),
- Classe 32 (boissons à base de fruits et jus de fruit ; sirops et autres préparations pour faire des boissons)
- Classe 33 (cidres ; digestifs; vins)

Et pour les services :

- Classe 43 (services de restauration ; services de traiteurs)
- Classe 44 (services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture)

Le coût du dépôt se décompose de la manière suivante. Le forfait minimum est de 225 € pour 3 classes. S'ajoutent 40 € par classe supplémentaire. Dans notre cas, la proposition est de déposer pour les sept classes listées précédemment, ce qui ferait $225 \text{ €} + (4 \times 40\text{€}) = 385\text{€}$. La marque est protégée pendant 10 ans. 6 mois avant la fin de ces dix années, il faut renouveler la protection. Le coût de ce renouvellement est de 240 € (forfait minimum pour 3 classes) + 40 € par classe, soit 400 € pour sept classes.

Après débat, le Conseil Communautaire :

VALIDE la proposition de déposer la marque « Doléris » auprès de l'INPI

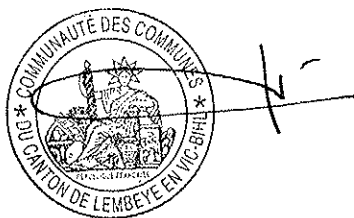
VALIDE les classes proposées

AUTORISE le président à signer tous les documents afférents à cette décision

Fait et délibéré à LEMBEYE

Le 21 juin 2012

Le Président,



Michel CHANTRE

